

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1 juin 2017

DCM N° 17-06-01-8

Objet : Projet "Le Bel Etre" porté par le COJEP (Carrefour des Organisations d'Education Populaire).

Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY

Le projet "Le Bel Être" est un programme d'accompagnement expérimental destiné aux personnes rencontrant des difficultés d'emploi ou d'insertion sociale, créé à l'initiative du COJEP (Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire) de Metz et développé en partenariat avec la Ville de Metz et son CCAS ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle.

Le programme "Le Bel Être" permet à des jeunes et des adultes en difficulté d'inclusion sociale et porteurs d'un projet professionnel de bénéficier d'un accompagnement sur mesure assuré par une équipe pluridisciplinaire (travailleurs sociaux, spécialistes de l'économie sociale et solidaire, experts en pilotage de projet, dirigeants associatifs, chefs d'entreprise...), de s'initier à l'entrepreneuriat et, surtout, de prendre conscience de leurs talents et de valoriser leurs savoir-faire.

Le programme réunit une vingtaine de participants et s'articule autour de dix séjours d'immersion de 2 ou 3 jours au cours desquels sont proposés des ateliers collectifs thématiques et des échanges avec des acteurs du territoire sous la forme de "mentoring". Chacun des participants bénéficie également d'un suivi individuel lui permettant de définir puis de construire son projet par l'acquisition d'outils tant techniques que comportementaux. La dimension collective du programme permet de créer une réelle solidarité entre les participants et favorise des dynamiques d'entraide et de soutien mutuel.

Pour cette première édition, les 16 porteurs de projet retenus, sur les 55 candidats orientés en partie par la CCI ainsi que par les services de la Ville de Metz et son CCAS, présentent des profils très variés : jeunes majeurs en échec scolaire, jeunes étudiants sans emploi, adultes en reconversion professionnelle après licenciement, créateurs d'entreprise, demandeurs d'asile, chômeurs de longue durée, personnes handicapées, personnes isolées... Les 3 principaux critères de sélection sont la qualité et la maturité du projet, le lieu de développement du projet (Metz Métropole) et la motivation des candidats. Les projets s'inscrivent ainsi au cœur de l'économie locale et se caractérisent par une grande diversité : boulangerie traditionnelle, maraîchage bio, promotion de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) auprès des entreprises locales, épicerie mobile, restaurant solidaire, assistante de vie pour les personnes âgées ou handicapées,...

Le caractère innovant de ce programme, dont le coût est évalué à 90 000 €, repose également sur le mode de financement assuré en grande partie par des mécènes privés (Groupe Heintz, Hôtels IBIS, Société Générale, Hôtel-Restaurant du Val Joli, Astre, la Banque Postale,...) à hauteur de 67 000 € (dont 27 000 € en nature) et complété par des partenaires institutionnels : la Ville de Metz (10 000 €), le CCAS de la Ville de Metz (5 000 €) et la CCI de Moselle (2 000 €).

L'évaluation de cette première édition sera communiquée à l'ensemble des partenaires du programme et sa reconduction sera décidée en fonction des résultats de "sortie positive" obtenus.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions innovantes en direction de la jeunesse et des publics demandeurs d'accompagnement pour leurs projets,

VU la convention signée avec l'association concernée en décembre 2016,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** la subvention suivante à l'association désignée ci-dessous :
Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire : **10 000 €**
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et pièces connexes à cette affaire et notamment la lettre de notification et l'avenant portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **10 000 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 15

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ